

## L'Orientation & l'affectation de votre enfant en classe de 3<sup>ème</sup>

En 3<sup>ème</sup>, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

QUAND ?

À VOUS D'AGIR

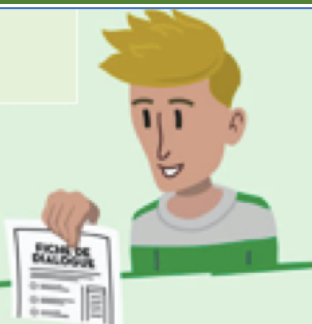


**1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION**

OCT.  
DÉC.  
2020

- ▶ Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6<sup>è</sup> dans le **parcours Avenir**.
- ▶ Prenez part à un **entretien individuel d'orientation** qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.

**2 LE TEMPS DU DIALOGUE**



JANV.  
FÉV.  
2021

- Renseignez la fiche de dialogue remise par le collège avec vos demandes provisoires d'orientation :
- ▶ 2<sup>nd</sup>e Générale et technologique ou la classe de 2<sup>nd</sup>e à régime spécifique « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » (STHR)
  - ▶ 2<sup>nd</sup>e Professionnelle, qui constitue la 1<sup>ère</sup> année du cycle de préparation en 3 ans du baccalauréat professionnel
  - ▶ 1<sup>ère</sup> année du cycle de 2 ans conduisant à une spécialité de CAP ou de CAP agricole.

MARS  
2021

**2<sup>ème</sup> conseil de classe**, qui formule des propositions provisoires d'orientation



**MAI  
2021**

Indiquez vos choix définitifs d'orientation sur la fiche de dialogue et vos choix d'établissements sur le dossier de demande d'affectation au lycée (ainsi que les enseignements ou spécialités demandés).

**JUIN  
2021**

**3<sup>ème</sup> conseil de classe**, qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.

**FIN JUIN  
DÉBUT JUIL.  
2021**

Vous recevez la notification d'affectation au lycée qui précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée** indiqué.

## 3 ÉTAPES À NE PAS MANQUER

### 1ère étape : réfléchir à son projet d'orientation

► **Octobre - novembre : le temps de la réflexion**

Dans la continuité du parcours Avenir durant lequel l'élève a acquis des connaissances sur le monde économique et professionnel et a construit progressivement son projet, l'élève et sa famille s'informent plus précisément sur les différentes voies possibles en vue de définir leur choix.

Organisé dès que possible pendant l'année de 3e, l'**entretien individuel d'orientation** permet de mettre en place l'accompagnement individualisé de l'élève pour préparer l'après 3e. Il sert à faire le point sur le parcours de formation et à examiner les poursuites d'études possibles.

Cet entretien entre le professeur principal, l'élève et sa famille, est organisé en coopération avec le psychologue de l'éducation nationale du collège.

► **Décembre - janvier : le premier bilan scolaire**

Dans les conseils de classe, les questions d'orientation commencent à être abordées. **C'est la période des salons, forums et carrefours-métiers.**

---

## 2e étape : indiquer ses intentions provisoires

---

### ► Janvier - février : les demandes provisoires d'orientation

Les familles indiquent leurs demandes provisoires d'orientation. Ces demandes peuvent porter sur les voies d'orientation suivantes :

- 2nde générale et technologique ou seconde spécifique vers un baccalauréat général ou technologique ;
- 2nde professionnelle vers un baccalauréat professionnel ;
- 1ère année de C.A.P.

Ces demandes provisoires sont inscrites sur une fiche de dialogue remise par le collège.

### ► Mars : la proposition provisoire du conseil de classe

En réponse aux demandes émises par les familles, le conseil de classe formule des propositions provisoires d'orientation.

Le dialogue entre les familles et l'équipe éducative est poursuivi si les souhaits émis et les propositions faites sont discordants.

C'est le moment des journées portes-ouvertes dans les établissements.

---

## 3e étape : faire ses demandes d'orientation et d'affectation

---

### ► Mai : le choix de l'orientation et les demandes d'affectation

Avant le dernier conseil de classe, c'est l'heure des choix définitifs. L'élève et sa famille font connaître leur demande définitive d'orientation sur la "fiche de dialogue".

Il faut aussi remplir le dossier de demande d'affectation avec les établissements souhaités.

L'élève et sa famille précisent le lycée pour la seconde générale et technologique et les spécialités ou familles de métiers pour les diplômes professionnels.

Présenter un dossier n'assure pas toujours une place dans un établissement et les enseignements ou spécialités de son choix.

La demande est satisfaite dans la limite des places disponibles. C'est la raison pour laquelle il est conseillé de formuler plusieurs vœux.

### ► Juin : la décision d'orientation et l'affectation

Le conseil de classe formule la proposition d'orientation.

- Si elle est conforme au choix de l'élève : la proposition d'orientation devient une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement

- Si elle est différente du choix de l'élève : le chef d'établissement prend la décision définitive après un entretien avec la famille permettant un ultime dialogue
- Si le désaccord persiste après cette entrevue, la famille peut demander un recours (dans un délai de trois jours ouvrables suivant la décision prise par le chef d'établissement) auprès d'une commission d'appel qui statuera
- Le maintien dans la classe d'origine : il peut être demandé par la famille si le désaccord perdure à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement ou de la commission d'appel.

### ► Fin Juin - Début Juillet : l'inscription

- La famille reçoit la notification d'affectation, elle peut également la télécharger depuis le téléservice. Cette notification précise la formation et le lycée d'affectation.
- À sa réception, l'élève et sa famille doivent s'inscrire dans le lycée indiqué. Cette démarche est indispensable pour s'assurer une rentrée sereine. Les consignes pour cette inscription sont le plus souvent transmises avec la notification d'affectation. Une procédure d'inscription par Internet se développe dans les lycées et concerne chaque année de plus en plus d'établissements d'accueil. Pour le suivi de ces procédures, le chef d'établissement d'origine est l'interlocuteur privilégié, avec l'aide du professeur principal de l'élève et du psychologue de l'Éducation nationale.
- Une période de consolidation de l'orientation a été mise en place pour tous les élèves ayant rejoint la voie professionnelle après la troisième. Elle permet à des élèves qui se sont trompés d'orientation de changer de formation dès le mois de novembre.